

# Liste d'aptitude 2017, l'arnaque continue !

La note de service sur l'établissement des listes d'aptitude pour les corps de reclassement est parue le 3 juillet dernier ☐ La "volumétrie" globale de promotions est fixée à 67, pour 83 en 2016 ! ☐ Mais, dans sa grande largesse, la direction de La Poste précise : « *En 2017, l'effort particulier engagé depuis plusieurs années en faveur des agents méritants jamais promus et répondant aux conditions demandées sera poursuivi* » ☐ Beaucoup de bla-bla, mais il faut des actes concrets !

## Calendrier

### prévisionnel :

**14 décembre 2017 :**  
examen des listes  
d'aptitude en CAPN

**30 décembre 2017 :**  
date d'effet de la  
promotion des agents  
inscrits...

### Précisions :

Les agents reclassés  
doivent exiger la  
copie annotée par le  
N+2 de leur fiche de  
candidature avant  
envoi au NOD.

A la distribution :  
l'agent titulaire d'un  
quartier promu  
CDTXD, reste titulaire  
de sa tournée, mais  
ne peut plus  
participer à la vente  
des quartiers, sauf si  
sa tournée est cassée  
dans le cadre d'une  
réorganisation.

## Combien d'agents reclassés fin 2017 ?

C'est la question qui permet d'apprécier si la Poste veut réparer d'une manière ou d'une autre le préjudice subi par un blocage de carrière de 17 ans.

Selon les propres chiffres du Siège, il reste aujourd'hui en activité (pour les grades les plus importants numériquement) : 77 Inspecteurs, 236 CDTX et 17 CDTRC, 531 CT, 124 CTDIV, 21 TINT, 294 AEXSG, 236 AEXDA, 21 CDAU et 980 Préposés. Au total, un peu plus de 2500 agents...

## Quelle méthode : plouf-plouf ?

Avec une volumétrie de 67 promotions "proposées", on arrive au taux royal de 2,5 % de promotions au sein des grades de reclassement. Certes, la direction nous dira que le taux final est plus élevé que la proposition initiale (cf. tableau au dos) grâce aux mesures prévoyant que « *tous les postier-ère-s ayant au moins 55 ans et n'ayant jamais bénéficié d'une promotion, soient mis en situation de pouvoir être promus avant leur départ à la retraite* ».

Déjà, la phrase est suffisamment alambiquée pour être interprétée comme on veut mais le problème est ailleurs.

Une de nos revendications vise à faire que chaque agent reclassé bénéficie d'une promotion afin de réparer (en partie) le préjudice. Nous demandons qu'à l'occasion de cette promotion, la Poste octroie une bonification indiciaire de plusieurs années dans le nouveau grade afin de réparer le préjudice du blocage du droit à l'avancement.

Mais nous n'en sommes même pas là : aujourd'hui, il n'y a aucune garantie que les collègues reclassés bénéficient de cette promotion avant de partir à la retraite. Démonstration avec le grade de préposé...

## La retraite, à 70 ans ?

980 Préposés exercent aujourd'hui à la Poste. Ils ont tous les 25 ans d'ancienneté requis puisque le recrutement dans le grade a cessé en 1993. Une majorité a sûrement les 55 ans exigés... et du fait du grade détenu, ils n'ont pas eu de promotion !

Or, le tableau ci-dessous fait apparaître entre 60 et 80 promotions chaque année. A ce rythme, il faudra au moins 12 ans pour chaque collègue bénéficie d'une promotion (1000/80 = 12) !!!  
 Sans compter qu'il faut espérer bénéficier du "fait du prince" puisque le texte en cause ne prévoit que d'être "mis en situation d'être promu"...

## Ce que nous défendons lors des CAPs nationales...

Pour SUD-PTT, le droit à une promotion pour les reclassé-es est un début de réparation du préjudice subi. Mais seulement un début !

**Mais il n'empêche : nous interviendrons lors des CAPs nationales afin de :**

- demander que tous les agents retraitables puissent bénéficier d'une promotion dès cette année,
- obtenir un engagement pour les années suivantes,
- augmenter le nombre de promotions afin de garantir ce droit à la promotion.

### Modèle de lettre pour les « non encore » PROMUS

Nous proposons un modèle de lettre pour ceux et celles qui n'ont jamais été promu-es. A envoyer sous couvert de ton directeur/ta directrice d'établissement :

Nom - Prénom  
 Identifiant - Grade  
 Service - Affectation

Mme la Présidente de la CAP Nationale

Objet : Demande de promotion exceptionnelle aux corps de reclassement au titre de 2017

Mme la Présidente,

Titulaire du grade de ....., je suis bloqué depuis 1993 sur ce grade et je postule depuis 2009 au grade de ..... A ce jour, je ne suis toujours pas promu, aussi je vous demande de m'accorder exceptionnellement cette promotion.

Veuillez agréer Monsieur la Présidente l'assurance de ma parfaite considération.

Lieu, date et Signature  
*Copie au syndicat SUD PTT*

### Nombre de promotions par listes d'aptitude par grade et par année

Grade détenu	Grade recherché	2013	2014	2015	2016
PRE, AEXDA, CMAI, CDAU1	CDTX	74	67	62	79
CT, CION	CTDIV	23	19	19	27
AEXSG, RR	CT	14	23	31	24
CDTXD, CT, CTDIV, TSINT	IN	6	5	5	2
CDTXD	CDTRC	6	5	3	13
CDTDX	VEDT	2	2	0	2
REVI, IN	INP	3	1	0	1
ASAD, ASADG	AEXSG	3	3	5	3
TINT, TSINT	REVI	2	3	1	2
MECD	CTAU	0	0	2	1
		133	128	128	158